

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Le lundi seize septembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, s'est réuni le Conseil de Communauté Haute Sarthe Alpes Mancelles à Fresnay-sur-Sarthe, légalement convoqué, sous la Présidence de M. Philippe MARTIN, Président de la Communauté de Communes.

M. le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Claudine MENON

Appel

Membres titulaires présents : Mesdames et Messieurs

AUBERT Joël, BOUIX Benoist, BOUQUET Stéphanie, BRETON Jean-Louis, CANET Gilles, CHAUDEMANCHE Guy, CLEMENT Jean-Louis, COSSON Frédéric, COUPARD Marie, d'ANGLEVILLE Louis, DELPIERRE Pascal, DROUIN Jean-Louis, DUVAL Léa, FORESTO Dominique, FRIMONT Jean-Pierre, GALLOU Jacky, GERARD Yves, GESLIN Albert, GOYER Patrick, GOYER-THIERRY Fabrice, GRAFFIN Michel, GUYON Marie-France, LABRETTE-MENAGER Fabienne, LECHAT Brigitte, LELIEVRE Nadine, LEMASSON Jean-Edouard, LEPINETTE Francis, MARTIN Philippe, MENON Claudine, MONNIER Pascal, RALLU Philippe, RALU Dominique, REIGNIER Armelle, RELANGE Frédéric, ROBIN François,

Absents-excusés : Mesdames et Messieurs

BEAUDOIN Éric n'est pas suppléé, ni représenté,
BOULARD Dominique n'est pas suppléée, ni représentée,
BOURGETEAU Gérard a donné pouvoir à Mme LABRETTE-MENAGER,
CHESNEAU Pascal est suppléé par M. DUPONT Claude,
COURNE Alain a donné pouvoir à Mme MENON Claudine,
DENIEUL Philippe est suppléé par M. BOREE Patrick,
EMERY Benoît a donné pouvoir à M. GOYER-THIERRY Fabrice,
EDOUARD Thierry a donné pouvoir à M. FORESTO Dominique,
EVETTE Gérard est suppléé par Mme LOUVEL Marie-Thérèse,
GOSNET Robert est suppléé par M. GESLIN Bruno,
GOYER Lionel n'est pas suppléé, ni représenté,
LAJOINIE Michel a donné pouvoir à M. RALU Dominique,
LEDOUX Jean n'est pas suppléé, ni représenté,
LEVESQUE Marcel n'est pas représenté,
QUOUILLAULT Véronique a donné pouvoir à M. ROBIN François,
RAGOT Jean-Marc n'est pas suppléé, ni représenté,
TESSIER Jean-Luc n'est pas suppléé, ni représenté,
TRAC Jean n'est pas suppléé, ni représenté,
TRONCHET Sébastien n'est pas suppléé, ni représenté,
VIEILLEPEAU Gérard est suppléé par M. HUREAU Jean-Louis.

Date de convocation :

10 septembre 2019

Envoi le 11 septembre 2019

Date d'affichage :

23 septembre 2019

Nombre de membres

en exercice : 55

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 08 juillet 2019 : adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

PCAET - modification des statuts du Pays de la Haute Sarthe et transfert de la compétence PCAET

FINANCES

Décisions modificatives des budgets déchets, centre de santé, spanc et principal

PERSONNEL

Désignation des élus pour siéger au comité technique et CHSCT

Détermination du taux de l'indemnité des agents recrutés en activité accessoire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Participation financière au forum de l'apprentissage

PATRIMOINE

Cession de parcelles dans la zone de la Promenade à la SCI la Belle étoile

SPORT

Signature d'une convention avec la Commune de Fresnay-sur-Sarthe - contribution financière relative à l'accès gratuit à la piscine des campeurs de Fresnay-sur-Sarthe

Vente tickets piscine Fresnay sur Sarthe et Beaumont sur Sarthe au CE d'Hutchinson au tarif de groupe

DECHETS

Signature du contrat Eco-mobilier

REOM -effacement de dettes

Constitution d'un groupe de travail pour étudier la mise en place de la collecte sélective en porte à porte

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

TOURISME

Dépôt de la marque « Alpes Mancelles » à l'INPI et cofinancement

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Président transmet deux informations :

La future gendarmerie sera construite à Fresnay-sur-Sarthe. L'Etat-major a reçu la notification fin de semaine dernière ; il s'agit d'une excellente nouvelle pour le territoire et la Commune de Fresnay-sur-Sarthe.

Les projets de construction de l'office de tourisme et de la déchetterie à Beaumont-sur-Sarthe seront exonérés de taxe d'aménagement.

AFFAIRES GENERALES

AVIS SUR SCHEMA DEPARTEMENTAL ACCUEIL ET HABITAT GENS DU VOYAGE
DELIBERATION N°2019-09-16/093

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe a été mis en révision par arrêté du 05 novembre 2018.

Quatre groupes de travail spécifiques sur l'accueil et l'habitat, la scolarisation et l'accès aux droits, la santé et l'insertion professionnelle, la sécurité ont été constitués pour dresser le bilan de la mise en œuvre de l'actuel schéma, évaluer les besoins, proposer de nouvelles orientations puis un projet de schéma révisé.

Ce projet a été présenté le 10 mai dernier à la commission consultative des gens du voyage et a reçu un avis favorable.

Conformément aux dispositions de la Loi n°2000-614 du 15 juillet 2000, ce projet doit être soumis à l'avis des EPCI concernés.

Le projet de schéma ainsi que la note de présentation ont été envoyés préalablement aux conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe joint en annexe,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

Mme LECHAT rappelle que la Cdc ne paye pas de cotisation pour toutes les communes. Cela va-t-il changer ?

M. MARTIN indique qu'en effet la Cdc n'adhère que partiellement à ce syndicat en représentation-substitution suite à la fusion pour les communes correspondant à l'ex CCPB.

Mme MENON précise que le syndicat avait dans un premier temps souhaité imposer le paiement de la cotisation pour l'ensemble des communes de la CCHSAM. Après négociation, cela avait été laissé au niveau des communes de l'ex CCPB.

PCAET - MODIFICATION STATUTS PAYS ET TRANSFERT COMPETENCE PCAET AU PAYS DELIBERATION N°2019-09-16/094

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président présente la modification des statuts du Pays de la Haute Sarthe :

Remplacement de l'appellation « Conseil général » par l'appellation « Conseil départemental »

Article 2 : (ajout)

23- **P.C.A.E.T.** Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La Communauté de commune de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé et la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles adhèrent aux compétences suivantes :

~~Une compétence relative à l'élaboration, suivi, gestion et révision du Plan Climat Air Energie Territorial~~

Article 4.1 : Compétence des collèges

Troisième collège : 65 membres répartis de la façon suivante :

Ce collège sera compétent pour délibérer sur l'élaboration, suivi, gestion et révision du Plan Climat Air Energie Territorial

Article 4.2 : Composition du Comité syndical :

En application de l'article L5721-2, le syndicat Mixte est administré par un comité syndical de représentants élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes, répartis en **trois collèges** comme suit :

Premier collège : 88 membres répartis de la façon suivante :

- Communauté de communes Haute Sarthe-Alpes Mancelles : 40 délégués,

- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé : 25 délégués,
- Communauté de communes Maine-Saosnois : 17 délégués.

Pour le Conseil départemental de la Sarthe représenté par 6 membres, à raison de deux délégués par canton inclus (en tout ou partie) dans le périmètre du Pays, disposant chacun de 4 voix.

Second collège : 82 membres répartis de la façon suivante :

- Communauté de communes Haute Sarthe-Alpes Mancelles : 40 délégués,
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé : 25 délégués,
- Communauté de commune Maine-Saosnois : 17 délégués.

Troisième collège : 65 membres répartis de la façon suivante :

Ce collège sera compétent pour délibérer sur l'élaboration, suivi, gestion et révision du Plan Climat Air Energie Territorial

- Communauté de communes Haute Sarthe-Alpes Mancelles : 40 délégués,
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé : 25 délégués,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du Pays de la Haute Sarthe conformément à la délibération du Comité syndical du 09 juillet 2019,
- Transfert la compétence PCAET au syndicat mixte du Pays de la Haute Sarthe,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

M. ROBIN, Président du Pays de la Haute Sarthe, indique que la PCAET sera peut-être réalisé l'an prochain si le Pays est diligent.

Il informe l'assemblée du départ du directeur du Pays le 06 octobre prochain. Un appel à candidatures a été lancé. Quelques candidatures sont arrivées. Le souhait est de recruter quelqu'un de qualité pour faire avancer les dossiers.

FINANCES

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2019 - DECHETS - SPANC - CENTRE DE SANTE - PRINCIPAL

DELIBERATION N°2019-09-16/095

Rapporteur : M. Jean-Edouard LEMASSON

Vu l'avis de la commission des finances du 11 septembre dernier,

Il est nécessaire de modifier les budgets 2019 de la façon suivante :

Sur le CDS, les modifications sont nécessaires en raison de l'augmentation de l'activité du centre de Fresnay et du démarrage du centre de santé de Fyé. Les recettes ont été sous-évaluées par prudence. En conséquence, il faut augmenter la subvention d'équilibre du budget général vers le centre de santé. Concernant le budget déchets, il convient d'ajouter des crédits pour annuler des redevances sur exercices antérieurs. Les crédits ont été pris sur la ligne d'achat de sacs translucides car les commandes de sacs seront moindres cette année.

Sur le budget Spanc, il y a plus de contrôles donc plus de dépenses et plus de recettes.

Budget centre de santé DM 1

dépenses de fonctionnement

(+)

CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 050.00 €
A 60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00 €
A 6064	Fournitures administratives	2 500.00 €
A 6068	Autres matières et fournitures	
A 611	Contrats de prestations de services	800.00 €
A 614	Charges locatives et de copropriété	
A 6156	Maintenance	1 200.00 €
A 6182	Documentation générale et technique	
A 6184	Versements à des organismes de formation	1 650.00 €
A 6256	Missions	
A 6261	Frais d'affranchissement	
A 6262	Frais de télécommunications	400.00 €
A 627	Services bancaires et assimilés	
A 6281	Concours divers (cotisations...)	
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM	56 000.00 €
A 6218	Autre personnel extérieur	6 000.00 €
A 6218	Autre personnel extérieur	50 000.00 €
A 6475	Médecine du travail, pharmacie	
CHAPITRE 023		36 170.00 €
A 023	Virement à la section d'investissement	36 170.00 €
	TOTAL	100 220.00 €

recettes de fonctionnement

CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	30 000.00 €
70688	Autres prestations de services	30 000.00 €
CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 000.00 €
7478	Autres organismes	15 000.00 €
CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 220.00 €
7588	Autres produits divers	
7552	Déficit du budget annexe à caractère administ	55 220.00 €
	TOTAL	100 220.00 €

dépenses d'investissement

CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 060.00 €
A 2051	Concessions et droits similaires	3 060.00 €
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 110.00 €
A 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	26 600.00 €
A 2184	Mobilier	5 250.00 €
A 2188	Autres immobilisations	1 260.00 €
	TOTAL	36 170.00 €

recettes d'investissement

CHAPITRE 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 170.00 €
A 021	Virement de la section de fonctionnement	36 170.00 €
	TOTAL	36 170.00 €

Budget déchets DM 1

dépenses de fonctionnement

011- Charges à caractère général		
6068	Autres matières et fournitures	- 5 000.00 €
67-Charges exceptionnelles		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000.00 €

Budget SPANC DM 1

dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 500 (+)
611	Sous traitance générale	11 500(+)

recettes de fonctionnement

CHAPITRE 70	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 500(+)
7062	Redevances d'assainissement non collectif	11 500(+)

Budget principal DM 2

Dépenses de fonctionnement

65 - Autres charges de gestion courante	
6521 - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+ 55 220 €
65888 - Autres	- 55 220 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise les modifications sur les budgets 2019 telles que présentées ci-dessus,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

PERSONNEL

Mme LELIEVRE souhaiterait qu'une femme siège parmi les membres titulaires.

M. ROBIN lui cède sa place.

DESIGNATION DES ELUS POUR SIEGER AU COMITE TECHNIQUE ET COMITE HYGIENE ET SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

DELIBERATION N°2019-09-16/096

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

Vu les délibérations n°2019-04-08/056, 057, 058 et 059 du 08 avril 2019 relatives aux comités technique et hygiène et sécurité et conditions de travail,

Il est proposé de désigner trois représentants titulaires et trois suppléants parmi les conseillers communautaires pour siéger au comité technique et au comité hygiène et sécurité et conditions de travail.

Sont candidats pour les deux comités :

Titulaires : M. Philippe MARTIN, M. Philippe RALLU, Mme Nadine LELIEVRE

Suppléants : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. François ROBIN, Mme Stéphanie BOUQUET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne membres du Comité technique

Titulaires : M. Philippe MARTIN, M. Philippe RALLU, Mme Nadine LELIEVRE

- Suppléants : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. François ROBIN, Mme Stéphanie BOUQUET
- Désigne membres du CHSCT :
Titulaires : M. Philippe MARTIN, M. Philippe RALLU, Mme Nadine LELIEVRE
Suppléants : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. François ROBIN, Mme Stéphanie BOUQUET
 - Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44
dont pour : 44
dont contre : 0
dont abstention : 0

**DETERMINATION TAUX INDEMNITE AGENTS RECRUTES EN ACTIVITE ACCESSOIRE
DELIBERATION N°2019-09-16/097**

Rapporteur : M. Fabrice GOYER-THIERRY

Certains emplois de la Cdc sont exercés en activité accessoire du fait que les agents en poste sont fonctionnaires titulaires à temps complet dans d'autres collectivités.
Il convient de déterminer les emplois concernés et la rémunération.
M. le Président présente le tableau ci-dessous :

Emploi	Indice de rémunération	Nombre d'heures
Animation du conseil de développement	20€ brut de l'heure	9 heures mensuelles
Chargé de communication site internet	14€62 brut de l'heure	14 heures mensuelles
Professeur de trombone et tuba	Indice majoré 569 soit 30€77 de l'heure	4 h 45 mn hebdomadaires
Professeur de flûte traversière	Indice majoré 465 soit 25€14 de l'heure	7 heures hebdomadaires
Professeur de guitare	Indice majoré 441 soit 23€84 de l'heure	3 heures hebdomadaires
Professeur de saxophone	Indice majoré 505 soit 34€13 de l'heure	3 heures hebdomadaires

- Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :
- Autorise l'exercice de ces emplois en activité accessoire et en fixe la rémunération telle que présentée ci-dessus,
 - Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44
dont pour : 44
dont contre : 0
dont abstention : 0

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**PARTICIPATION FINANCIERE AU FORUM APPRENTISSAGE 2019
DELIBERATION N°2019-09-16/098**

Rapporteur : M. Benoist BOUIX

Le forum de l'apprentissage s'est déroulé le 24 janvier dernier à l'espace Saugonna de Mamers en partenariat avec les Communautés de communes 4CPS, Maine Saosnois, Cchsam, la Mission locale, la Région ainsi que club Agir, le Club entreprises de la Haute Sarthe et les entreprises.

Vu l'avis de la commission économique du 19 décembre 2018,

Il convient de rembourser les frais relatifs à cette manifestation :

Plan de financement

Organismes	%	Total
CC Maine Saosnois	19.5	1 312.26 €
CC 4CPS	19.5	1 312.26 €
CC HSAM	19.5	1 312.26 €
Pays Haute Sarthe	19.5	1 312.26 €
Région PDL	22	1 500.00 €
TOTAL :		6 749.05 €

5 249.05 €

REPARTITION ENTRE LES FINANCEURS

	PAYS	CCMS	4CPS	CCHSAM
dû au Pays			1 248.71 €	1 248.71 €
dû à la CCMS			63.55 €	63.55 €
TOTAL	1 312.26 €	1 312.26 €	1 312.26 €	1 312.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le remboursement de la somme de 63,55 € à la Cdc du Maine Saosnois et de 1 248.71 € au Pays de la Haute Sarthe,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

PATRIMOINE

CESSION PARCELLES ZONE PROMENADE A SCI BELLE ETOILE

DELIBERATION N°2019-09-16/099

Rapporteur : M. Jean-Louis CLEMENT

Par délibérations de la Communauté de communes des Alpes Mancelles des 29 janvier 2007, 26 novembre 2007 et 07 février 2011, il avait été acté de la cession à la SCI la Belle Etoile des parcelles C316, C317 et C1064, pour une superficie totale de 2 263m², pour un montant hors taxes de 4 800 euros (quatre mille huit cents euros).

A ce jour, force est de constater, que ces parcelles sont utilisées par l'entreprise Transmanut pour son activité mais que cette vente n'a toujours pas été signée.

Par courrier du 22 août 2019, il a été demandé à M. Chrétien, dirigeant de la SCI de se positionner sur :

- l'acquisition pour la valeur arrêtée par la CCAM soit 4 800 € H.T. soit 2€12 le m²
- la location des parcelles au coût de 150€ H.T. par mois

M. Chrétien par courriel le 29 août 2019 a répondu accepter d'acquérir les parcelles mais fait une contre-proposition financière à 3 000 € H.T. soit 1€33 le m².

Pour rappel, la CCHSAM a un prix de vente unique de terrain à 5 € ht le m².

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de :

- de confirmer les engagements de la Communauté de communes des Alpes Mancelles, en cédant ces trois parcelles à la SCI la Belle Etoile au prix de 4 800 € hors taxes ; le compromis devra être signé avant le 30 novembre 2019,
- de louer ces parcelles pour un loyer mensuel de 150 euros hors taxes (cent cinquante euros) à la SCI la Belle Etoile en cas de refus d'acquisition et donc au plus tard à partir du 1^{er} décembre 2019,
- Si aucune de ces propositions ne convenait à la SCI la Belle Etoile, elle devra libérer ces trois parcelles au plus tard le 30 novembre 2019, l'occupation étant irrégulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les propositions ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs au Président pour leur mise en œuvre,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

SPORT

CONVENTION AVEC COMMUNE FRESNAY SUR SARTHE – CONTRIBUTION FINANCIERE ACCES GRATUIT PISCINE AUX CAMPEURS FRESNAY

DELIBERATION N°2019-09-16/100

Rapporteur : M. Jean-Pierre FRIMONT

La Communauté de Communes subit une perte de recettes estimée à 6 000 € par an sur les entrées de la piscine de Fresnay-sur-Sarthe étant donné le maintien de la gratuité de l'accès à cet équipement aux campeurs du camping municipal de Fresnay depuis le transfert cette compétence en 2011.

Compte tenu de l'augmentation conséquente des coûts suite à la reprise en 2019 par la Cdc de la gestion technique de cet équipement auparavant assurée par le personnel communal mutualisé et dont le coût était remboursé à la Commune chaque année, la Communauté de Communes a sollicité la Commune de Fresnay pour contribuer à l'effort financier.

Le Conseil municipal de la Commune de Fresnay-sur-Sarthe a accepté lors de sa séance du 25 juin dernier de verser à la Communauté de Communes une participation financière à hauteur de 50% des entrées des campeurs adultes et enfants. La contribution est estimée à 3 000 € par an (base de fréquentation 2018 ; tarif appliqué campeurs de Beaumont-sur-Sarthe).

Il est proposé de signer une convention d'une année renouvelable chaque année à compter de l'année 2019 pour formaliser cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

M. FRIMONT présente quelques chiffres de fréquentation des piscines communautaires :

Fréquentation piscine de Fresnay sur Sarthe par les campeurs :

2017 : 3 622 campeurs

2018 : 4 155

2019 : 4 147

Fréquentation totale piscine de Fresnay :

2017 : 9 000 entrées

2018 : 11 064

2019 : 9 427

Fréquentation totale piscine de Beaumont-sur-Sarthe

2017 : 2 603

2018 : 3 501

2019 : 2 873

VENTE TICKETS PISCINES AUX COMITES ENTREPRISES ET PERSONNEL COMMUNAUTAIRE ET COMMUNAL

A la demande de Mme LABRETTE-MENAGER, la proposition est élargie au personnel communal.

DELIBERATION N°2019-09-16/101

Rapporteur : M. Jean-Pierre FRIMONT

La CCHSAM a été sollicitée par un comité d'entreprise pour l'achat de tickets d'entrée aux piscines communautaires pour ses salariés. Il est proposé de leur vendre des tickets au tarif de groupe soit 1,50 € l'entrée et d'élargir cette décision à tous les comités d'entreprises du territoire ainsi qu'au personnel communautaire et communal des communes constituant la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide ces propositions,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

DECHETS

SIGNATURE CONTRAT ECO MOBILIER

DELIBERATION N°2019-09-16/102

Rapporteur : M. Dominique RALU

Eco-mobilier est un éco-organisme, créé à l'initiative des fabricants et distributeurs de mobilier, pour répondre collectivement à la réglementation issue du décret n°2012-22 du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des déchets d'éléments d'ameublement.

Pour répondre aux objectifs de collecte et de valorisation issus de l'arrêté du 27 novembre 2017 portant le cahier des charges, Eco-mobilier propose aux collectivités territoriales compétentes de conclure le présent contrat, qui prévoit la mise en œuvre d'une collecte séparée, en accord avec la collectivité, et la mise en place de soutiens financiers aux déchets d'éléments d'ameublement collectés non séparément et traités par la collectivité.

Depuis la transmission du « Contrat territorial du mobilier usagé » pour 2018, Eco-mobilier a réalisé une étude pour l'optimisation du remplissage des bennes de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec le concours de nombreuses collectivités, pour préparer le nouveau contrat 2019-2023. Cette étude a été présentée au Comité de concertation réunissant Eco-mobilier et les représentants des collectivités, ainsi qu'aux pouvoirs publics tout au long du 1er semestre 2019.

Au cours de cette large concertation, un système d'incitation au remplissage des bennes installées en déchèteries a été défini en lien avec les représentants des collectivités : il s'agit d'une modulation du soutien variable en fonction du remplissage de la benne, autour de la valeur pivot actuelle de 20 €/tonne de DEA pris en charge par Eco-mobilier. Conformément aux dispositions de l'article 4.4.3.1 du cahier des charges d'agrément, Eco-mobilier a proposé aux pouvoirs publics de modifier le cahier des

charges en tenant compte de cette modulation. En effet, cette évolution nécessite un ajustement technique du cahier des charges d'agrément pour la période 2020-2023, qui prendra en compte les éléments organisationnels définis dans le projet de contrat.

Ce nouveau système entrera en phase opérationnelle uniquement à compter du 1er janvier 2020. Il est nécessaire de signer ce contrat 2019-2023, d'une part, pour poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries qui n'ont pas encore été équipées, et, d'autre part pour permettre de procéder aux déclarations semestrielles en vue du versement des soutiens financiers du premier semestre. Ainsi, en signant ce contrat avant le 31 décembre 2019, la Cdc bénéficiera de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

REOM EFFACEMENT DETTES DELIBERATION N°2019-09-16/103

Rapporteur : M. Dominique RALU

Vu les ordonnances de la commission de surendettement,

Vu les états fournis par le Trésor public,

M. le vice-Président expose que plusieurs contribuables ont fait l'objet d'effacement de dettes concernant la redevance des ordures ménagères.

Le montant des créances à effacer s'élève à ce jour à 492.67 €.

Le détail des créances est fourni en pièce jointe de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'effacement des créances d'un montant global de 492.67 € par l'émission de mandats au 6542 sur le budget Déchets ;
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL ETUDE MISE EN PLACE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE

DELIBERATION N°2019-09-16/104

Rapporteur : M. Dominique RALU

La commission « déchets » réunie le 25 juin 2019 a émis le souhait de lancer une étude sur la mise en place de la collecte des recyclables en porte à porte (sauf le verre) à partir du prochain marché au 01/01/2021 ; principe validé par le Conseil communautaire du 8 juillet dernier. L'objectif est de rendre un service plus complet et au plus proche des habitants pour une majorité d'entre eux.

Il est proposé de créer un groupe de travail afin d'étudier les possibilités et le coût de la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne membres du groupe de travail :

M. Nicolas LATA CZ, M. Annick LOINARD, M. Joël FORGET, M. Yves LORIN, M. Guy CHAUDEMANCHE, M. Philippe MARTIN, M. Yann GASNIER, M. Claude KERVILLEC, Mme Léa DUVAL, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Francis LEPINETTE, M. Frédéric COSSON, M. Dominique RALU.

- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

Le groupe de travail se réunira pour la 1^{ère} fois le 17/09 à 20h.

RAPPORT ANNUEL SUR PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2018

DELIBERATION N°2019-09-16/105

Rapporteur : M. Dominique RALU

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2018 est présenté aux membres du conseil communautaire (rapport joint en annexe et préalablement envoyé aux conseillers).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2018,
- Autorise le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2018 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.cchautesarthealpesmancelles.fr

Edito

1 La collectivité, ses compétences P 4

2 Les temps forts de l'année P 5

3 La prévention des déchets – actions de communication P 6

4 La collecte P 7

5 Valorisation – Traitement P 9

6 Les flux et tonnages annuels P12

7 Les coûts – le financement P 16



EDITO

Madame, Monsieur,

L'année 2018 a été marquée par de profonds changements.

En effet, depuis la fusion en 2017 des Communautés des Communes Alpes Mancelles, Pays Belmontais et Portes du Maine Normand, la nouvelle collectivité a fait considérablement évoluer son service déchets dans le but d'améliorer la satisfaction des usagers tout en respectant les objectifs nationaux.

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a également entrepris une réflexion sur la construction d'une nouvelle déchetterie à Beaumont sur Sarthe et sur la mise en place de collecte de proximité pour les communes les plus éloignées.

Ainsi au 1^{er} juillet 2018, une démarche d'optimisation et d'harmonisation du service déchets a débuté. Elle s'est traduite par une collecte des ordures ménagères résiduelles au moyen de sacs translucides fournis par la collectivité en porte à porte sur tout le territoire.

Les recyclables sont également collectés en apport volontaire et en mélange (emballages plastiques, métal, papier...). L'extension des consignes de tri plastique sur le territoire a également été mise en place.

Ces changements ont conduit à la mise en place d'une redevance incitative permettant une tarification plus juste pour chacun.

Enfin, l'accent a été mis sur la communication (réunions publiques, flyers, réglette de tri...) auprès de vous, administrés, afin d'expliquer et de simplifier ces nouvelles pratiques.

A l'avenir, la CCHSAM entend poursuivre ses efforts pour proposer des services de qualité tout en respectant les obligations auxquelles elle est soumise.

Le Président,

Philippe Martin

1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire
38 communes adhérentes
23156 habitants (INSEE, DGF)
9 941 ménages (2.3 pers/ménages)
Habitat rural **dispersé**
8 % résidences secondaires
5% appartements
Source INSEE 2016



La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a été créée au 1^{er} janvier 2017.

Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets sont :

Politique de prévention des déchets

Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables

Gestion des déchetteries

Traitement-valorisation des déchets

Facturation

2- Les temps forts de l'année 2018

Janvier à
Mai

- Préparation du nouveau marché de collecte et de traitement des déchets
- Préparation des campagnes de communication sur les nouvelles modalités de collecte
- Présentation des nouvelles modalités de collecte lors de réunions publiques d'information organisées dans 6 communes

Juin

- Dotation de sacs ordures ménagères translucides de 25 ou 50 litres
- Distribution de la communication:
 - Réglette de tri
 - Stop pub
 - Mémo tri
- Distribution de composteurs individuels

Juillet à
Décembre

- Mise en place du nouveau marché de collecte, de tri et de traitement:
 - Collecte des ordures ménagères en porte à porte (sauf contrainte technique)
 - Collecte des recyclables en apport volontaire et en mélange avec mise en place de l'extension des consignes de tri
 - Traitement des ordures ménagères à l'usine d'incinération du Mans pour l'ex territoire des Alpes Mancelles et du Pays Belmontais et en enfouissement à Ventes de Bourse pour l'ancien territoire des Portes du Maine Normand
- Continuité de distribution des sacs ordures ménagères à la CCHSAM
- Modification des ouvertures et signalétique des colonnes des recyclables

Décembre

- Distribution de sacs ordures ménagères pour l'année 2019
- Mise en place d'une première redevance incitative (3 tranches de tarif)

3 - La prévention des déchets - communication

La collectivité est engagée dans un programme local de prévention avec le Pays de la Haute Sarthe lequel est labellisé « territoire zéro déchets ».

Réduction des déchets

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Cependant, il n'est pas possible de déterminer l'indice de réduction des quantités de DMA produites depuis 2010 :

Les usagers des Portes du Maine Normand accédaient à la déchetterie de la CUA d'Alençon et aucun tonnage n'a été porté à notre connaissance

Depuis Janvier 2017, les usagers des Portes du Maine Normand ont accès à la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré mais une partie de la population semble ne pas encore la fréquenter.

Si l'on prend en compte les tonnages des ordures ménagères, du verre et des recyclables, on constate une diminution de 15 % depuis 2010. Cette diminution est de 27 % pour les ordures ménagères uniquement.

Actions de prévention - communication

 <p>STOP PUB distribués</p>	<p>Réglette de tri Guide du tri Réunions publiques Distribution de composteurs individuels</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4 - La collecte

Organisation de la collecte

Déchets résiduels



Collectés 1 fois par semaine
Sacs translucides verts distribués par la CCHSAM

2 déchetteries

Deux déchetteries accessibles sur le territoire :

- Beaumont-sur-Sarthe : accessible aux heures d'ouvertures avec un macaron à apposer sur le pare-brise de la voiture
- Saint-Ouen-de-Mimbré : accessible avec une carte de déchetterie

Déchets autorisés :

- Non valorisable
- Déchets verts
- Bois
- Cartons
- Ferrailles
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Vêtements
- Gravats

Emballages recyclables



143 colonnes

Collecte en apport volontaire
Collecte périodique et en fonction des besoins
Collecte en mélange (flux emballages et papier métaux confondus)
Collecte de tous les emballages, papiers, métal, cartonnettes en extension de consignes de tri plastiques
Variations des fréquences de collecte en fonction des saisons

Verre

Collecte en apport volontaire
Collecte périodique et en fonction des besoins
Variations des fréquences de collecte en fonction des saisons



93 colonnes

Biodéchets



Mise à disposition des usagers de composteurs individuels

Autres collectes séparées proposées Textiles

Collecte en apport volontaire

Carte des points disponibles sur le site de la Communauté de Communes

Variations des fréquences de collecte en fonction des besoins

5 - Valorisation – traitement

Modes de valorisation des déchets



EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES DE TRAITEMENT

Présentation des équipements de traitement par mode de valorisation

	Isdi les Marnières
Mode d'exploitation	Régie
Capacité de traitement restant	17 901 tonnes
Tonnage traité en 2018	1 102.40 tonnes de gravats

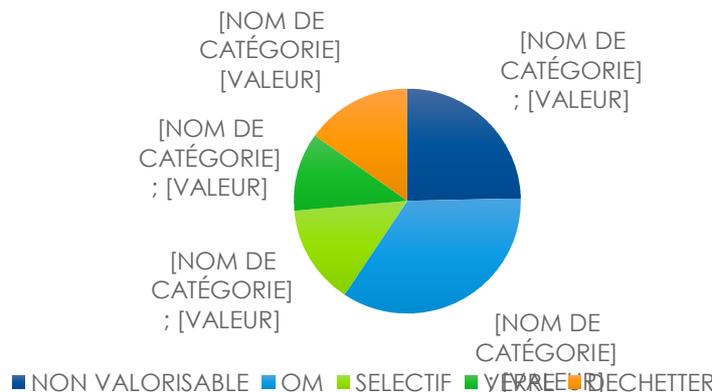
Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

Taux de valorisation global (matière et organique)

75.40 %

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

TAUX DE VALORISATION DECHETS 2018



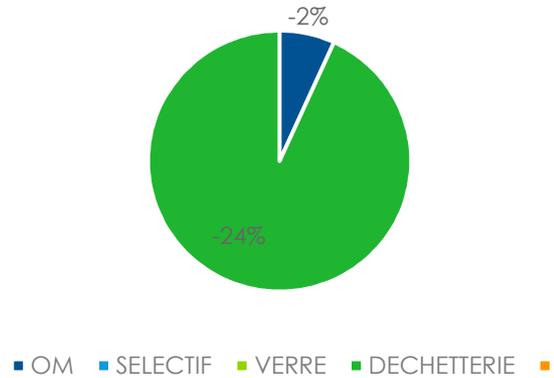
Réduction des déchets enfouis

- **25.4 %** de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2017 et 2018.

Il est impossible de connaître le pourcentage de réduction entre 2010 et 2018. L'ancien territoire des Portes du Maine Normand avait accès à une déchetterie hors territoire et nous n'avons pas connaissance des tonnages collectés durant cette période.

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.

% REDUCTION ENTRE 2017 ET 2018



6 - Les flux et tonnages annuels

12 274 T

C'est le tonnage total tous flux confondus collectés en 2018 soit **529** kg de déchets par habitant.

En 2017, ce sont **11 202** tonnes, soit **482** kg de déchets par habitant qui ont été produits sachant qu'une partie du territoire avait accès à une déchetterie en dehors du territoire.

Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	3 606 T en 2018 4 606 T en 2017		1 100 T en 2018 794 T en 2017		869 T en 2018 809 T en 2017
Déchèteries					
	6 699 T en 2018 4 799 T en 2017				

Composition des déchets collectés

1 100 t de déchets résiduels recyclables

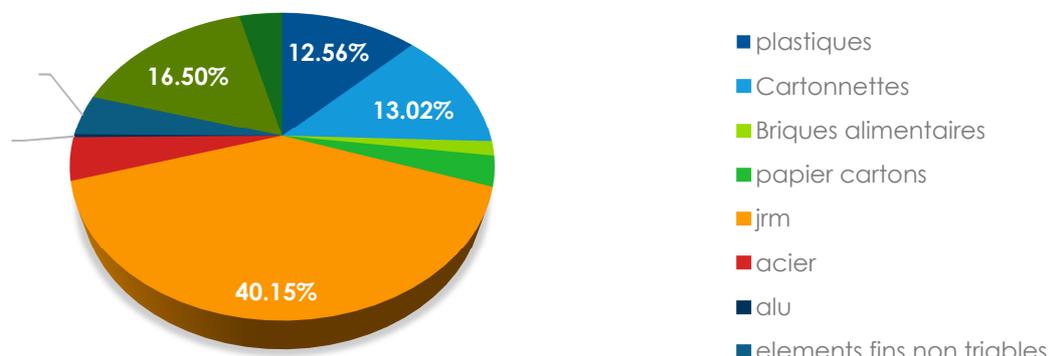
18 caractérisations sont réalisées chaque année au centre de tri pour évaluer les taux de refus et la part de chaque matériau dans l'échantillon.

		
PAPIERS 441 T	METAUX 52 T	REFUS 273 kg
		
CARTONNETTES 179 T	BOUTEILLES/FLACONS/EMBALLAGES PLASTIQUES/ briques 155 T	

24.83 % de taux de refus de tri depuis le 1^{er} juillet 2018 (date du nouveau marché de collecte)

4 % des déchets d'extension de consignes de tri plastiques sont inclus dans les refus (aucun repreneur matière ne peut les recycler). Ces déchets sont tout de même soutenus par Citéo Emballages. On peut donc considérer que le taux de refus est de 20.83 %

Pourcentage de recyclables triés en 2018



Les déchetteries

6 699 T

C'est le tonnage total apporté en déchetteries en 2018

soit **289** kg de déchets par habitant.

En 2017, ce sont **215** t de déchets par habitant qui ont été produits soit 4799 tonnes.

(Sachant qu'une partie du territoire ne se rendait pas encore à la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré).

12 catégories de déchets collectées en déchetteries

Répartition des tonnages principaux par déchetterie			
 DÉCHETS VERTS	33 %	 ENCOMBRANTS	30 %
 DÉBLAIS / GRAVATS	24 %	 MÉTAUX	6 %
Evolution des tonnages			
	2018	2017	Evol. 2017/2018
Végétaux	2 201	1 499	46%
Gravats	1 607	867	85%
Encombrants	1 563	1 497	4.4%
Evolution des flux collectés en déchetteries			

Bois	367	303	21%
Carton	164	106	54%
Ferraille	373	338	10%
DEEE	163	137	19%
Mobilier	138		
Placo	59	16	268%
Déchets dangereux	64	36	77%
TOTAL	6 699	4 799	

7 - Les coûts – Le financement

Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	2 121 103.29 €	2 256 758.12 €
Budget d'investissement	518 561.28 €	716 679.65 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le compte administratif prend en compte le résultat antérieur reporté (664 326.89 €)

Résultat fonctionnement reporté : 392 239.28 €

Résultat investissement reporté : 272 087.61 €

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant en € TTC réglé en 2018
Collecte des déchets recyclables	Suez	347 038
Gestion des déchetteries	Nci/ SEP/Suez/Véolia	321 129
Collecte des ordures ménagères	Véolia	347 685
Traitement des ordures ménagères	Véolia	430 054

71.22 € TTC/habitant

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2018

Matrice des coûts 2018

La matrice des coûts est un outil de gestion standard adapté à toutes les collectivités afin que les coûts soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

Il a pour objectif de valider l'ensemble des éléments de méthode liés à la connaissance des coûts et permet en outre de disposer d'une approche d'évaluation partagée et reconnue par les différents acteurs concernés. Il s'agit de la Matrice des coûts ou de la méthode Comptacoût.

On constate une différence entre le montant total du compte administratif et ceux de la matrice. Cette différence est appliquée pour respecter la méthode nationale des coûts de l'Ademe. Le principe est de réaliser des retraitements extra-comptable (extraction tva, durée amortissement, rattachement)

La différence est de 146 714.29 € en dépense de fonctionnement et de 32 551€ en recette de fonctionnement.

L'écart entre le coût aidé ttc et le montant des contributions (redevances) correspond à 263 821 € soit un déficit de 11.48 €/habitant.

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS				Total
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	
Charges de structure	59 149 €	3 163 €	17 773 €	29 410 €	109 495 €
Communication	7 627 €	408 €	2 292 €	3 792 €	14 118 €
Prévention	73 €	73 €	73 €	73 €	290 €
Pré-collecte	64 774 €	8 784 €	25 405 €	- €	98 963 €
Collecte	504 531 €	44 610 €	128 371 €	123 864 €	801 377 €
Transfert/Transport	- €	- €	- €	164 597 €	164 597 €
Traitement des déchets non dangereux	430 412 €	- €	- €	15 776 €	446 188 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	29 649 €	29 649 €
Tri et conditionnement	- €	- €	146 562 €	11 497 €	158 059 €
Autre valorisation matière ou énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Traitement des inertes	- €	- €	- €	2 217 €	2 217 €
Compostage	- €	- €	- €	46 091 €	46 091 €
Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	103 345 €	103 345 €
TOTAL CHARGES	1 066 565 €	57 038 €	320 475 €	530 310 €	1 974 389 €
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux	- €	21 955 €	71 391 €	60 442 €	153 788 €
Compost	- €	- €	- €	- €	- €
Énergie	- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €
Autres produits	- €	- €	- €	2 393 €	2 393 €
Tous soutiens des sociétés agréées	- €	12 180 €	155 164 €	13 273 €	180 617 €
Reprises des subventions d'investissement	- €	- €	- €	1 391 €	1 391 €
Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	- €	34 135 €	226 555 €	77 498 €	338 188 €
TVA acquittée	71 700 €	804 €	29 830 €	37 645 €	139 979 €
TEOM	€	- €	- €	- €	- €
REOM	378 090 €	378 090 €	378 090 €	378 090 €	1 512 362 €
Redevance spéciale et facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale	- €	- €	- €	- €	- €
Facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €
Contribution des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL CONTRIBUTIONS	378 090 €	378 090 €	378 090 €	378 090 €	1 512 362 €

Tableau récapitulatif de la Matrice des coûts

Année 2018 Montants en euro HT	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet		57 038,00	320 476,00	530 311,00	
Coût technique	1 066 566,00	35 083,00	249 085,00	467 476,00	1 818 210,00
Coût partagé	1 066 566,00	22 903,00	93 921,00	454 203,00	1 637 593,00
Coût aidé HT	1 066 566,00	22 903,00	93 921,00	452 812,00	1 636 202,00
TVA acquittée	71 700,00	804,00	29 830,00	37 645,00	139 979,00
Coût aidé TTC	1 138 266,00	23 707,00	123 751,00	490 457,00	1 776 181,00
Montant des contributions	378 090,00	378 090,00	378 090,00	378 090,00	1 512 360,00

Le coût complet correspond à la totalité des charges hors tva.

Dans le coût complet le flux de déchets « ordures ménagères » n'apparaît pas dans la case parce que les ordures ménagères sont incinérées en partie et nous n'avons pas connaissance du montant des recettes.

Le coût technique correspond au coût complet moins les produits à charges industrielles (vente de matériaux)

Le coût partagé correspond au coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Citéo, Eco-folio)

Le coût aidé correspond au coût partagé moins les aides reçues.

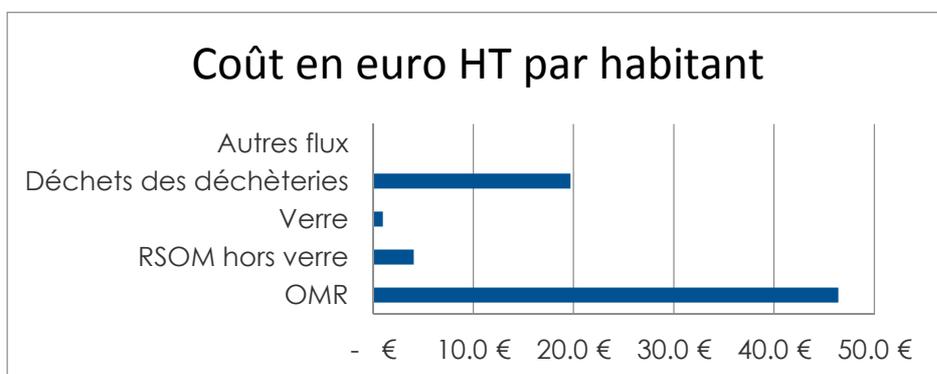
Le montant des contributions correspond à l'ensemble des contributions perçues pour financer le service.

Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	46,4 €	46,0 €
RSOM hors verre	4,1 €	3,0 €
Verre	1,0 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	19,7 €	23,0 €
Autres flux	- €	3,0 €
Tous flux	71,2 €	76,0 €

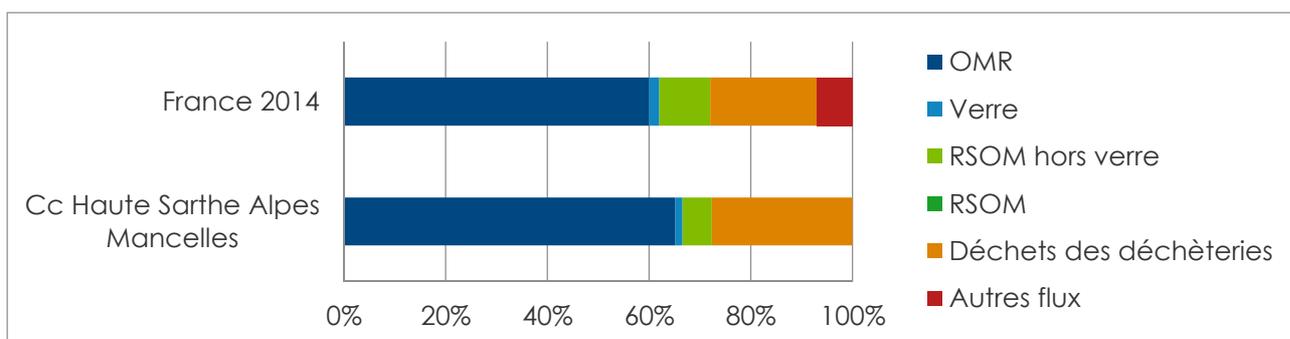
OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre



Comparaison avec les valeurs de référence

Répartition du coût par flux



TOURISME

CREATION D'UNE MARQUE TERRITORIALE SEMI-FIGURATIVE - DEPOT MARQUE INPI « LES ALPES MANCELLES » ET FINANCEMENT

DELIBERATION N°2019-09-16/106

Rapporteur : M. Philippe RALLU

L'office sera propriétaire de la marque.

Mme BOUQUET souhaite savoir quelles seront les conséquences pour les associations et entreprises qui portent déjà le nom « Alpes Mancelles ».

M. RALLU précise que la réflexion est en cours. Un comité de marque se mettra en place et définira un cahier des charges d'utilisation de la marque. Si une structure ne répond pas au cahier des charges, elle pourrait être amenée à changer de nom.

Mme LABRETTE-MENAGER demande qui décidera et si cela sera payant ou pas.

M. RALLU indique que ce sera le comité de marque le décisionnaire.

M. ROBIN estime que la marque devrait être la propriété de la Cdc notamment dans le cas de difficultés relationnelles avec l'office de tourisme.

M. MARTIN juge que cette démarche constitue une avancée pour le tourisme.

M. DELPIERRE rappelle qu'il s'agit de protéger l'appellation.

Vu l'Article L5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'Article L. 711-1 du Code de la propriété intellectuelle

DEPÔT DE MARQUE « LES ALPES MANCELLES » A L'INPI

Afin de protéger l'appellation des Alpes Mancelles, et dans le cadre du conventionnement pluriannuel avec la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles a déposé un dossier à l'INPI la marque « Les Alpes Mancelles » le 16 juillet 2019 sur les classes de dépôt des produits et services n° : 14, 16, 18, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 39, 41 et 43.

PERIMETRE CONCERNE

Le périmètre concerné par le dépôt de marque à l'INPI a vocation à recouvrir le périmètre du site classé des Alpes Mancelles, qui s'étend sur les communes de Saint-Céneri-le-Gérei, Gesvres, Saint-Pierre-des-Nids, Moulins-le-Carbonnel et Saint-Léonard-des-Bois (référence du site 72 SC 45a – décret ministériel du 10 janvier 1995 – surface : près de 1025 ha).

Le site classé des Alpes mancelles se caractérise par des secteurs naturels d'une grande valeur biologique et géologique, associés à un bâti traditionnel préservé. Le site, riche en surfaces boisées, est marqué par un relief important et varié qui a fortement influencé l'identité culturelle locale dont résulte encore un bâti traditionnel préservé et qui est à l'origine de sa dénomination « Alpes mancelles ».

Afin d'associer les collectivités concernées par le périmètre du site classé à cette démarche, une concertation a été engagée avec les représentants de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs, de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, de l'Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon et de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles.

CREATION DE LA MARQUE TERRITORIALE ET D'UN VISUEL COMMUN « LES ALPES MANCELLES »

La création d'une marque territoriale semi-figurative et d'un visuel commun « *Les Alpes Mancelles* » a pour ambition d'être fédératrice pour tous les acteurs du territoire concerné, qui, ensemble, œuvreront au développement économique et touristique.

C'est aussi une opportunité d'ouverture sur l'extérieur, qui bénéficiera à l'ensemble de nos territoires respectifs.

Concrètement, la marque territoriale sera :

- Un marqueur visuel identifié

- Un vecteur de valorisation pour tous prestataires y souscrivant
- Des outils de communication dédiés

Afin de :

- Mettre en avant la diversité (paysages, activités, patrimoine...) qui fait notre richesse et afficher notre ambition commune de développer notre territoire
- Promouvoir les actions des adhérents via les outils numériques et les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme – (site internet, Facebook, Instagram, ...)
- Affirmer notre identité « Alpes Mancelles »
- Travailler en synergie avec les intercommunalités limitrophes

CRITERES D'USAGE DE LA MARQUE

Un Comité de Marque, composé des partenaires financeurs sera l'organe d'animation de la marque territoriale, a vocation à :

- Etablir un règlement d'usage de la marque après rédaction d'un cahier des charges déclinant les axes de développement de la marque et ses déclinaisons
- Sélectionner les demandes d'utilisation de la marque et de contrôle de l'utilisation de celle-ci, et de ses éventuelles déclinaisons.

CONSTITUTION DU COMITE DE MARQUE

Chaque partenaire financeur désignera deux représentants élus afin de siéger au Comité de Marque. Pourront y être adjointes les compétences techniques et de communication des personnels des Offices de Tourisme.

PRINCIPES DU CO-FINANCEMENT (CLE DE REPARTITION)

La participation au financement recouvre :

- Le dépôt de marque à l'INPI (à hauteur de 40% des frais TTC - estimation 369,60 € -)
- La déclinaison graphique (à hauteur de 40% des frais TTC - estimation 4 000,00 € -)
- Les frais éventuels d'assistance juridique

	Participation financement Dépôt de marque INPI (%)	Participation financement Dépôt de marque (montant réel)	Participation financement déclinaison graphique (%)	Participation financement déclinaison graphique (montant réel sur base marché appel simplifié 7500 €)	Total
Communauté de communes Mont des Avaloirs	30%	277.20 €	30%	3 000 €	3 277,20 €
Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon	30%	277.20 €	30%	3 000 €	3 277,20 €
Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles	40%	369.60 €	40%	4 000 €	4 369,60 €
Total	100%	924,00 €	100%	10 000 €	10 924,00 €

La communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles remboursera l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles, pour une part correspondant à l'intégralité des montants engagés en juillet 2019 pour le dépôt de marque à l'INPI. Cette mise en recouvrement sera faite par émission d'une facture de la part de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles.

Les mises en recouvrement du co-financement assuré par les Communautés de communes du Mont des Avaloirs et l'Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, seront faites par l'émission

d'un titre de recettes de la part de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles à réception de la publication du BOPI (pour le dépôt de marque à l'INPI) et de la réception de la facture relative à la création de l'identité visuelle semi-figurative.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve sa participation au Comité de marque au titre de partenaire financeur,
- Désigne deux représentants : M. Philippe RALLU et M. Pascal DELPIERRE pour la durée du mandat en cours,
- Approuve le principe de co-financement lié au dépôt, à la déclinaison graphique de la marque semi-figurative, l'assistance juridique et les coûts y incombant,
- Autorise le Président à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL

DELIBERATION N°2019-09-16/107

Rapporteur : M. Philippe MARTIN

M. le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en application de la délégation du Conseil communautaire au Président par délibération n°2017-01-17/016 (marchés), n°2017-03-13/059 (régies), n°2017-05-15/138 (locations aux particuliers), n°2017-06-12/172 (fixation tarifs régie Déclic/Cyberbase), n°2018-05-23/091 (gestion des baux professionnels en cours) et des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Prend acte des décisions présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé.

Votants : 44

dont pour : 44

dont contre : 0

dont abstention : 0

DEVIS/CONTRATS/BONS DE COMMANDE ENVOYES EN JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 2019				
Date de signature	Fournisseurs	Montants HT	Objet	Service
08/07/2019	GARAGE DAVOUST YOHAN	87.27 €	JEU DE BARRES PORTE-TOUT PEUGEOT PARTNER	VEHICULES CCHSAM
08/07/2019	ROIMIER TESNIERE	130.50 €	COFFRET VIS/BOIS + FORET	SERVICE TECHNIQUE
08/07/2019	LE PILIER AUX CLEFS	198.73 €	DIVERS PARTITIONS	EMDT
05/07/2019	GARANKA	286.61 €	VENTILATEUR LOGEMENT ST OUEN PHILIPPE CLAUDE	LOG COMMUNAUTAIRE
08/07/2019	OVH	114.87 €	RENOUVELLEMENT POUR 1 AN RUBRIQUE DIVERS + HEBERGEMENT + NONMS DE DOMAINE	CCHSAM
09/07/2019	AXIANS	12 597.16 €	SERVEUR CCHSAM	CCHSAM
09/07/2019	SUEZ	6 776.00 €	5 COLONNES MONOFUX 5 M3 ET 2 VERRES	DECHETS
10/07/2019	ZI OPEN SERVICE	770.00 € TTC	FORMATION PRISE EN MAIN NVELLE VERSION AGENT mylene esnault	EMDT
12/07/2019	LCP	580.00 €	CONFECTION 2 OUVERTURES	MSP FRESNAT
12/07/2019	GLOBE COMPAGNIE	2 125.00 € TTC	PRESTATION DIMANCHE 11 AOUT 2019 16H30 POUR 2HGROUPE TRANSBAL EXPRESS	GASSEAU
12/07/2019	LE PILIER AUX CLEFS	100.85 €	PARTITIONS	EMDT
12/07/2019	PAYEN	630.00 €	2 PLAQUES DOBTURATION POUR MOTEUR DE POMPE	PISCINES
12/07/2019	LONZA	933.56 €	COMMANDE COMPLEMENTAIRE PRODUITS PISCINE	PISCINES
15/07/2019	ENGIE	2 770.05 €	CONTRAT A FORFAIT ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE CHAUFFERIE	MSP BEAUMONT
15/07/2019	SAGA LAB	660.00 € 1050.00 €	CONTRÔLE DE NIVEAU SUR 3 ANTICHUTE/CONTRÔLE DU SYSTÈME DE RELEVAGE + CABLERIE + AN	SPORT
15/07/2019	SAGA LAB		CONTRÔLE EQUIPEMENT SPORTIFS ET RECREATIF	SPORT
		293.50 €	2020 CONTRÔLE EN CHARGE D UN RANG D ESPALIER	
		297.50 €	2021	
		255.50 €	2022	
		297.50 €	2023	
15/07/2019	PPS	414.00 € TTC	CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE INTERIEUR AUTOMATIQUE	MSP FRESNAY
15/07/2019	PPS	414.00 € TTC	CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE INTERIEUR AUTOMATIQUE	MSP FRESNAY
15/07/2019	PPS	392.40 € TTC	CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE EXTERIEUR AUTOMATIQUE	MSP FYE
15/07/2019	ASSOCIATION ABRAZIK	732.00 € TTC	PRESTATION DIMANCHE 14 JUILLET 2019 GROUPE LUIS FERREIRA TRIO	GASSEAU
15/07/2019	SARL CARRE-FAGOT	4 000.00 €	POSE FILM SOLAIRE FACADE SUD MAISON DE PAYS CCHSAM/TRESOR PUBLIC	CCHSAM
15/07/2019	ORANGE BUSINESS	35,00 € MENSUEL 5,00 € MENSUEL	Mensuel LIGNE FIXE + INTERNET LOCATION BOX	CDS FYE
16/07/2019	VITRES ET VERRE	3 929.00 €	FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIE ALUMINIUM LAQUE	CDS FYE
16/07/2019	HALL MUSIC	852.50 €	TROMPETTE + HOUSSE	EMDT
15/07/2019	INTERTRAC	259.60 €	BALISES POUR CIRCUIT VTT FFC	TOURISME
17/07/2019	UN DEFI POUR LA VIE	82.80 € TTC	ELECTRODES ADULTES POUR DEFIBRILLATEUR TANNIS ST AUBIN	SECURITE
17/07/2019	GARAGE DAVOUST YOHAN	480.52 €	RECHERCHE DE PANNE MAUVAIS DEMARRAGE + MANQUE DE PUISSANCE	VEHICULE CCHSAM
17/07/2019	CGM	4 710.00 €	HELLODOC CREATION CENTRE DE SAINTE FYE	MSP FYE
17/07/2019	NORMANDY MUSIC	640.00 € TTC	BEC SAXO	EMDT
18/07/2019	MAYENNE CULTURE	50.00 € TTC	ADHESION 2019-2020	EMDT
18/07/2019	FOUSSIER	95.00 €	REPRODUCTION DE 5 CLEFS	MSP FYE
18/07/2019	LES MISES EN LUMIERES	700.00 € TTC	PRESTATION 25 AOUT 2019 16H30 GROUPE WHO IS WHO	GASSEAU
19/07/2019	ARES	750.00 €	INTERVENTION SUR EAU CHAUDE	GYMNAS BEAUMONT
22/07/2019	CARTOUCHEMANIA	407.70 €	CARTOUCHES NOIRES	MSP FRESNAY
22/07/2019	ORANGE BUSINESS SERVICE	VOIR DETAIL CONTRAT	EUROS NUMERIS ACCES DE BASE OPTION S2 LISTE ANTI-PROSPECTION	MSP FYE
22/07/2019	YESSS ELECTRICUE	530.28 €	DIFFERENTS TUBES NEONS...	SERVICE TECHNIQUE
02/08/2019	LA TITE COMPAGNIE	2 002.90 €	3 REPRESENTATION SPECTACLE LE FANTASTIQUE MC CORMICK	EMDT
05/08/2019	MAXI BUREAU	480.78 €	POUBELLE, BANQUE D ACCUEIL, BUREAU,...	CDS FYE

07/08/2019	DISTRIMED	158.33 €	MARCHEPIED GUERIDON TABOURET	CDS FYE
07/08/2019	JPG	3 470.18 €	DIVERS EQUIPEMENTS	CDS FYE
07/08/2019	MEDIPROSTORE BY SCHILL	190.83 €	GUERIDON MEDICAL	CDS FYE
07/08/2019	AXIANS	287.90 €	IMPRIMANTE + INSTALLATION	CDS SOUGE
13/08/2019	ENGIE HOME SERVICES	497.93 €	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE CHAUFFERIE	CDS FRESNAY
19/08/2019	DACTYLO BURO OFFICE	459.34 €	PAPIER A4 MULTISITES MSAP CDS FYE CCHSAM	CCHSAM
19/08/2019	MAYENNE CULTURE	60,00 € TTC	CONVENTION FORMATION PROFESSIONNEL AGENT JEANNE BOELLE 9 ET 10 SEPTEMBRE	EMDT
26/08/2019	AXIANS	2 402.04 €	STANDARD	MSP FYE
26/08/2019	AXIANS	2 773.23 €	FOURNITURE ET INSTALLATION DE 3 POSTES FIXES	MSP FYE
26/08/2019	AXIANS	9 832.52 €	FOURNITURE ET INSTALLATION D UN SERVEUR	MSP FYE
26/08/2019	AXIANS	75,00 €	DEPLACEMENT COPIEUR ET CABLAGE ETAGE CCHSAM	CCHSAM
28/08/2019	DOUBLET	119,00 €	DRAPEAUX France / EUROPE	CCHSAM
02/09/2019	SUEZ	600,00 €	NETTOYAGE SITE ANCIENNES SUITE INCENDIE	DECHETS
04/09/2019	HELLODOC	690 € TTC	LECTEUR INGENICO SET 2	CDS FYE
04/09/2019	HELLODOC	180,00 € TTC	INSTALLATION ENVIRONNEMENT HELLODOC UNIVERSEL EN TELEMMAINTENANCE	CDS FRESNAY
04/09/2019	BUREAU VERITAS	830,00 €	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX	GYMNAS BEAUMONT
04/09/2019	BUREAU VERITAS	450,00 €	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX	DECHETTERIE/BEAUMONT
06/09/2019	LE PILIER AUX CLEFS	213.77 €	PARTITIONS	EMDT
06/09/2019	JPG	583.20 €	FOURNITURES	CDS
06/09/2019	DACTYLO BURO	80.91 €	RAMES PAPIERS A5	CCHSAM
06/09/2019	AXIANS	106.05 €	2 EME ECRAN	CDS FYE
06/09/2019	AXIANS	402.69 €	FOURNITURE ET INSTALLATION IMPRIMANTE	CDS FYE
06/09/2019	AXIANS	2 806.58 €	INSTALLATION PARE FEU ET SWITCH	CDS FYE
09/09/2019	BUREAU VALLEE	590.67 €	DIVERS FOURNITURES	CDS FYE
09/09/2019	AFONE MONETICS	15 € HT MOIS	TPE	CDS FYE
11/09/2019	AXIANS	468.00 €	FOURNITURE ET INSTALLATION D UN SWITCH ALCATEL LUCENT	CDS FRESNAY
11/09/2019	MAYENNE CULTURE	305,00 € TTC	FORMATION SUR SITES DES PROFESSEURS	EMDT
12/09/2019	ROIMIER TESNIERE	78.23 €	POIGNEES DE PORTES ET SERRURES	MSP FYE ET DECHETT ST OUEN
13/09/2019	ATELIER DE LA CLEF D'IVOIRE	383.33 €	QUATRE ACCORD DE PIANOS BEAUMONT FRESNAY + DEMENAGEMENT PIANO DROIT DE BEAUMONT A FRESNAY	EMDT
16/09/2019	DORISON	3 554.00 €	REMISE EN ETAT PORTE SECTIONNELLE ST OUEN	DECHETTERIE
16/09/2019	L TSA	195.00 €	CONTRAT N°20280 AUTOCONTRÔLE MICROBIOLOGIQUE DES EAUX CONTRAT DU 01/09/2019 au 31/08/2020	COMPLEXE ST AUBIN

ARRETES DE CREATION DES REGIES ET FIXATION DES TARIFS	
Date	Objet
23/08/2019	Arrêté portant création de la régie du centre de santé de Fyé
23/08/2019	Arrêté portant modification nom régie MSAP
23/08/2019	Arrêté portant tarifs régie MSAP
29/08/2019	Arrêté portant désignation de l'ATESART en tant que délégué à la protection des données

CONVENTION REGIE GASSEAU BOUTIQUE CAFE NATURE			
Date	Signataire	Montant	Objet

CONTRAT DE LOCATION LOGEMENTS DES PARTICULIERS			
Date	Signataire	Montant	Objet

GESTION DES BAUX PROFESSIONNELS EN COURS			
Date	Signataires	Montant éventuel	Objet

ARRETE DE VIREMENT DE CREDITS		
Date	Objet	Montant

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme LABRETTE-MENAGER évoque la baisse de fréquentation des MSAP au niveau du Département selon des chiffres présentés en réunion départementale.
M. GERARD indique qu'il y a une erreur d'interprétation dans les chiffres et qu'un rectificatif devra être produit. Nos services sont en contact avec la Préfecture à ce sujet. Des statistiques de fréquentation de notre MSAP seront présentées au prochain conseil. La fréquentation est au contraire en forte hausse.
Mme LABRETTE-MENAGER déplore la diminution des permanences de services de l'Etat notamment dans les MSAP.
La Cdc paye aujourd'hui le désengagement de l'Etat car ce sont les agents communautaires qui prennent le relais et maintiennent le service à la population.
M. GERARD estime que la MSAP doit se faire labelliser Maison France services ; si on ne le fait pas, d'autres le feront.
M. MARTIN indique que la MSAP remplit les critères pour la labellisation MFS. La fréquentation a fortement augmenté ; un travail énorme est réalisé par Mme POISSON. La MFS est incontournable pour les usagers.
L'Etat demande deux agents (pas à temps plein forcément) et verse une subvention de 30 000 € par an.
- Mme LECHAT s'interroge sur le Prieuré de Vivoin. Elle rappelle que le Conseil communautaire n'a jamais voté sur ce point.
M. le Président indique qu'il faut désormais s'adresser au centre culturel de la Sarthe ou au Département sur ce sujet.
Il rappelle que le Prieuré de Vivoin génère un déficit de fonctionnement de 150 000 € de frais fixes, sans rien faire. La CCHSAM n'a aucunement les moyens d'assumer un tel site. Le Conseil départemental étudie une reprise par un privé.

La séance est levée à 22h07.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2019-09-16/093
2019-09-16/094
2019-09-16/095
2019-09-16/096
2019-09-16/097
2019-09-16/098
2019-09-16/099
2019-09-16/100
2019-09-16/101
2019-09-16/102
2019-09-16/103
2019-09-16/104
2019-09-16/105
2019-09-16/106
2019-09-16/107

Fait à Fresnay-sur-Sarthe, le 23 septembre 2019.
Le secrétaire de séance, Mme Claudine MENON